



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Le Ministre

03479

Mesdames et Messieurs :

- Les Inspecteurs Régionaux
- Les Directeurs des Agences Urbaines

- 5 AVR 2019

8/5/019

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
Copie

Objet : Référentiel des modes d'aménagement en milieu rural.
P. J : Copie du référentiel et CD-ROM.

[Handwritten notes]
SM + DEU + CD-ROM
P. J
7.5.1

Comme vous le savez, le milieu rural a connu au cours des dernières décennies des dynamiques nouvelles qui ont fondamentalement façonné sa consistance, remodelé son paysage et modifié ses rapports au milieu urbain.

En effet, le monde rural exerce aujourd'hui une réelle attractivité entraînant la diversification de son peuplement, la rurbanisation de son mode de vie et l'émergence de nouveaux besoins à travers le mouvement de migration inverse à partir de la ville (relogement, gentrification et développement des résidences secondaires, ...) et la contribution des stratégies sectorielles et des programmes encouragés par l'Etat (programme de développement des centres émergents, zones d'urbanisation nouvelle ZUN, nouveaux pôles urbains, plateformes industrielles intégrées, Stations touristiques, zones logistiques et commerciales, ...).

Pour accompagner les nouveaux défis et enjeux de développement du monde rural, la question des modes d'aménagement en milieu rural interpelle aujourd'hui plus que jamais les pouvoirs publics et nécessite le développement de nouveaux modèles tenant compte de la pluralité et de la diversité de ces milieux.

Dans ce sens, et en vue d'accompagner et d'encadrer le développement des territoires ruraux, ce Ministère a mis en place un référentiel des modes d'aménagement en milieu rural, destiné aux planificateurs, aux gestionnaires et aux décideurs, en vue d'orienter toute intervention d'aménagement au sein de ces territoires composites et diversifiés, tenant compte de plusieurs paramètres complémentaires (durabilité, développement économique, accès aux équipements et qualité du cadre de vie).

Ce référentiel couvrant les cinq typologies du milieu rural (zones périurbaines, périmètres agricoles et notamment irrigués, zones oasiennes et sahariennes, zones de montagnes et zones du littoral, des rivages des cours d'eau et des lacs) propose des modes d'aménagement plus sensibles aux spécificités locales, prônant la compacité des tissus, la complémentarité et l'inter fonctionnalité de l'armature territoriale rurale, le renforcement du lien urbain-rural et la gestion éco-responsable du patrimoine naturel et écologique.

Aussi, il vous appartient de veiller à l'intégration des orientations et préconisations dudit référentiel à l'occasion de l'élaboration des règlements d'aménagement des documents d'urbanisme et lors de l'accompagnement des projets d'aménagement en milieu rural.

J'attacherais du prix à l'application des dispositions de la présente circulaire et je vous demande de faire part des difficultés éventuelles rencontrées aux services centraux de ce Ministère (Direction de l'Urbanisme).

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

[Handwritten signature]
Abdelhak FASSI-FEHRI

Agence Urbaine d'Agadir
ACTUELLE
Enregistre n° 2762
10.7 MAI 2019